



Communiqué de presse
Lundi 9 janvier 2023

LANCEMENT DE LA 4^E ÉDITION DU TROPHÉE DES COMMUNES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Lancement de l'appel à projet de la 4^e édition le **9 janvier 2023**
Clôture des candidatures le **4 avril 2023**.

Fortes du succès des trois éditions précédentes du Trophée des communes pour la rénovation énergétique, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), Rénovons collectif et l'AREC Ile-de-France (département énergie-climat de l'Institut Paris Region) renouvellent leur collaboration pour une 4^e édition éminemment d'actualité au vu du contexte climatique et énergétique.

Depuis trois ans, le Trophée des communes pour la rénovation énergétique a récompensé 14 collectivités qui portent des projets exemplaires et représentatifs de leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti (public, social ou privé).

Cette année, le Trophée s'inscrit dans un contexte particulier avec l'aggravation des effets dus au changement climatique et la crise énergétique. Au regard des enjeux de sobriété énergétique et de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, le rôle des élus locaux apparaît plus crucial que jamais dans le déploiement d'actions locales en faveur de la transition énergétique. En effet, les collectivités locales sont de plus en plus attendues sur le sujet de la rénovation énergétique ainsi que la réduction de l'impact environnemental des bâtiments publics comme privés. Les obligations issues du décret tertiaire de la loi ELAN leur imposent de réduire progressivement la consommation énergétique de leurs bâtiments tertiaires (de moins 40% d'ici 2030 et de moins 60% d'ici 2050). Face aux 1,2 millions de passoires thermiques franciliennes, les collectivités locales ont également un rôle essentiel d'information et de tiers de confiance à jouer auprès des habitants afin de les sensibiliser et de les accompagner à la rénovation énergétique.

Ce Trophée permet de mettre en lumière l'engagement quotidien que mènent les collectivités en faveur de la rénovation énergétique. Il constitue aussi un moyen d'encourager les villes à accélérer la démarche de rénovation énergétique sur les bâtiments publics et privés, et ce, quelle que soit la taille des communes.

Les nouveautés de la 4^{ème} édition

De nouvelles récompenses pour valoriser l'engagement

Pour cette 4^e édition, les catégories de prix du Trophée évoluent. Lors d'une cérémonie qui aura lieu à l'occasion du Salon de l'AMIF les 27 et 28 juin prochains, 4 collectivités seront récompensées pour leur engagement dans une dynamique de rénovation énergétique de leur parc public et privé. Ainsi, 4 prix seront remis :

- Commune de moins de 10 000 habitants
- Commune de plus de 10 000 habitants
- Intercommunalité
- Prix spécial rénovation de l'habitat privé

Un prix spécial pour la rénovation de l'habitat privé

Les trois premières éditions du Trophée ont permis de mesurer à quel point les questions environnementales font partie intégrante des préoccupations des collectivités. Afin de développer des actions efficaces en matière de rénovation énergétique, il ressort de ce Trophée l'importance d'adopter une stratégie globale, notamment dans le cadre d'une démarche partenariale. Tout en conservant un axe spécifique à la rénovation du patrimoine public, le jury souhaite cette

année davantage mettre en avant les collectivités qui œuvrent pour une stratégie globale de rénovation au sein de l'habitat privé en dédiant un prix spécial aux projets de rénovation réalisés au sein des copropriétés, des maisons individuelles et du parc social.

Partager les expériences pour diffuser les bonnes pratiques

L'ensemble des lauréats seront valorisés dans le cadre d'une série de reportages filmés sur les projets récompensés. Une action d'accompagnement ou de sensibilisation sera également proposée par les partenaires aux lauréats (ballade thermique, atelier de sensibilisation aux écogestes, accompagnement de la collectivité sur sa politique en matière de rénovation des copropriétés,...)

Un jury d'experts

Le jury de ce Trophée est composé de 12 organisations franciliennes : Rénovons collectif, AREC Ile-de-France, Association des Maires d'Ile-de-France, Région Ile-de-France, FFB Grand Paris Ile-de-France, Ekopolis, Soliha Ile-de-France, Anah Ile-de-France, Cerema Ile-de-France, CAPEB Ile-de-France, Réseau ACTIFS, ADEME Ile-de-France. Chacune s'engage en apportant son expertise sur les enjeux environnementaux et sociaux de la rénovation énergétique. Ces organisations proposent également des dispositifs pour accompagner les collectivités dans cette transition.

Lien pour accéder au dossier de candidature en ligne : <https://fr.surveymonkey.com/r/Q65L9S3>

Découvrez les vidéos réalisées sur les lauréats de l'édition 2022 [grâce au lien suivant](#).

A PROPOS DU PROGRAMME RÉNOVONS COLLECTIF

Le programme Rénovons collectif, porté par Ile-de-France Énergies vise à accélérer et massifier la rénovation énergétique des copropriétés en France. Ile-de-France Énergies a été lauréate de l'appel à programme certificats économies d'énergie 2018 du ministère de la Transition Écologique et Solidaire avec son programme RECIF. Le programme Rénovons collectif, validé par arrêté ministériel en avril 2021, prend sa suite jusqu'à fin 2023. Ce programme, doté de 13,7 millions d'euros, a été attribué par le Ministère de la Transition écologique et est entièrement financé par les CEE (certificats d'économie d'énergie). Avec 51 collectivités partenaires réparties sur tout le territoire, ce programme devrait permettre de toucher 20 millions d'habitants, soit près d'un tiers de la population française et de cibler 86 500 copropriétés.

A PROPOS DE L'AREC ILE-DE-FRANCE

L'Agence Régionale Énergie Climat (AREC Ile-de-France) est le département Énergie-Climat de l'Institut Paris Region. Elle a pour objectif de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique en assistant les collectivités et autres acteurs franciliens. À l'interface des différentes échelles territoriales, elle coordonne et accompagne les acteurs relais sur les territoires pour décliner localement les objectifs énergie-climat.

A PROPOS DE L'AMIF

L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) est, depuis une trentaine d'années, au service des communes de la Région capitale, permettant aux maires, acteurs de la République du quotidien, de faire entendre leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics. Ce rôle fondamental joué par l'AMIF explique sans nul doute sa pérennité et son attractivité qui n'a cessé de croître, puisque plus de 80% des communes franciliennes sont aujourd'hui membres de l'Association.

A PROPOS DU SALON DE L'AMIF

Le Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) est le premier rendez-vous régional qui réunit tous les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels ou spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités territoriales. Au cœur de cet événement, l'engagement constant des Maires et des élus locaux en faveur de l'innovation, des technologies et de l'aménagement du territoire est mis en valeur grâce aux échanges vertueux entre décideurs publics et entreprises privées.

CONTACTS MÉDIAS

AMIF

Émilie Pouch

T 07 88 32 45 14

epouch@amif.asso.fr

Rénovons Collectif

Cihem Gharbi

T 06 10 71 14 15

c.gharbi@unicorp.fr

AREC Ile-de-France

Sandrine Kocki

T 06 07 05 92 20

sandrine.kocki@institutparisregion.fr